

# 8ème Carto'CAGOUILLE

Souvenir Alain SUTEAU

Randonnée touristique automobile

## Article 1- ORGANISATION

L'association Rôleurs Racing Team (W171000942) organise, le **samedi 26 mars 2022**, un rallye touristique automobile tel que défini au titre I des RTS du 27/11/2017 dénommée « 8ème Carto'CAGOUILLE » se conformant aux prescriptions du Code de la Route . Cette épreuve a pour finalité de faire rouler des véhicules anciens (date de 1ère mise en circulation antérieure au 01/01/1991) ou d'exception. Les communes traversées par « Carto'CAGOUILLE » seront informées par écrit. Les départs se feront de minute en minute, dans l'ordre inverse des numéros, afin de ne pas perturber la circulation générale.

### 1.1 : Responsables de l'épreuve

Association : Rôleurs Racing Team Siège social : Mairie 17240 PLASSAC

Organisateur : Patrice Gâcon (Président du Rôleurs Racing Team) 3 allée de Trotte Chien 17240 Saint Genis de Saintonge

Tél : 06 37 87 34 37

### 1.2: Vérifications

#### 1.2.1 : Vérifications administratives

Tout équipage inscrit doit se présenter aux vérifications muni du ou des Permis de Conduire  
-de la Carte Grise et du Contrôle technique du véhicule  
-de l'Attestation d'Assurance  
-de l'autorisation écrite du Propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord

#### 1.2.2 : Vérifications Techniques

Seront vérifiés :

- Les Essuie-glaces
- La sonorité de l'échappement
- la sculpture des pneus
- L'éclairage et les clignotants
- La présence, dans l'auto, de 2 gilets jaunes, d'un triangle de pré-signalisation, d'un **extincteur 2 kg**.

## 2- CONCURENTS

« Carto'CAGOUILLE » est ouvert à tous possesseurs d'un Permis de Conduire en cours de validité. Le navigateur n'est pas obligé d'avoir le Permis de Conduire s'il ne prend pas le volant mais sera âgé d'au moins 10 ans. Des accompagnants sont admis dans la voiture.

**Un téléphone portable (pour raisons de sécurité) est obligatoire dans chaque voiture.**

## 3-VEHICULES ET EQUIPEMENT

Seront admis, tous les véhicules construits avant le 01/01/1990 et/ou les autres voitures. Partant du principe qu'on ne peut pas interdire ce qu'on ne peut pas contrôler, tous les appareils (GPS, Odomètre, Applications....) sont autorisés. **Il sera admis un maximum de 45 voitures.** **(Pas de demande préfectorale puisque moins de 50 concurrents)**

## 4- PROGRAMME

### 4.1 Programme de l'épreuve

Samedi 1er janvier 2022: Ouverture des Engagements

Samedi 12 mars 2022 : Clôture des Engagements (sauf si le nombre de 45 autos est atteint avant cette date)

Samedi 26 mars 2022 : de 13h00 à 14h00, vérifications techniques et administratives (Auberge Domain du Seudre à St Germain du Seudre-17240) 13h45, briefing avec rappel des consignes de sécurité

14h00, départ 1ère étape dans l'ordre inverse des numéros (environ 70 km)

16h00, pause à St Ciers du Taillon (17240)

16h30, départ 2ème étape (environ 70 km) dans l'ordre d'arrivée de l'étape 1

18h45, arrivée à St Germain du Seudre « Auberge du Seudre » (17240)

20h30, dîner et remise des récompenses.

### 4.2 : Engagement

Les demandes d'engagement, accompagnées d'un chèque de **95,00€**, à l'ordre de « Rôleurs Racing Team » pour un équipage de 2 personnes sont à adresser à :

**Patrice Gâcon**

**3 allée de Trotte Chien**

**17240 Saint Genis de Saintonge**

**Tél 06 37 87 34 37**

L'engagement comprend tous les documents nécessaires à la participation, les numéros et plaque(s), les 2 repas de l'équipage au moment de la remise des prix.

Mail : [railleurs17@orange.fr](mailto:railleurs17@orange.fr)

Web : <https://railleurs-racing-team42.websself.net>

Ces demandes doivent être adressées, **impérativement accompagnées du chèque**, avant le samedi 12 mars 2022 cachet de la Poste faisant foi.

#### **4.3 Annulation**

Si un équipage déclare forfait plus de 15 jours avant la manifestation, son droit d'engagement lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient dans les 15 jours, l'organisateur se réserve le droit de conserver la somme de **50,00€** compte tenu des frais engagés. **Si le concurrent ne se présente pas au départ sans prévenir, ou s'il n'a pas fourni de certificat de vaccination Covid ou de test négatif inférieur à 48 h., il ne participera pas à l'épreuve et ne pourra prétendre à aucun remboursement.**

#### **4.4 Assurances**

Chaque concurrent devra avoir souscrit un contrat **INDIVIDUEL-ACCIDENT**, un contrat **RESPONSABILITÉ CIVILE** et un contrat **DEPANNAGE-ASSISTANCE**.

L'organisateur a souscrit un contrat Responsabilité Civile Organisateur auprès de la Compagnie (en cours)

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers.

**LES ORGANISATEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES CAUSES PAR UN CONCURRENT, A LUI-MÊME ET A SON COEQUIPIER.**

#### **4.5 Déroulement de l'Epreuve**

Le « Carto'Cagouille » est, avant tout, une épreuve de navigation touristique.

Un carnet de route sera remis à chaque équipage au départ de chaque étape. Ce carnet doit être rempli par l'équipage, case par case, de manière indélébile (stylo non effaçable) selon les indications trouvées tout au long du parcours (tampon de contrôleur, panneaux avec lettre, chiffre ou signe appelés CP ou Contrôle de Passage).

Divers Contrôles :

-Contrôle de Départ et d'Arrivée.

-CP ou Contrôles de Passage : Tout au long du parcours, des panneaux ou des contrôleurs munis d'un tampon seront à découvrir et à reporter sur le carnet de route permettant ainsi à l'Organisateur de vérifier le respect du parcours afin de ne gêner ni la population, ni l'environnement.

#### **4.6 Pénalités**

CP faux ou manquant	20 points
CP raturé	15 points
Perte du Carnet de route	300 pts + toutes les pénalités de CP
Retour en course	Forfait 1000 points + tous les CP manquants
Abandon	Forfait 1000 points + tous les CP manquants

Minute de retard	1 point
Minute d'avance	5 points

#### **4.7 Abandon, Retour en Course**

Si un concurrent interrompt une étape, il pourra néanmoins prendre le départ de l'étape suivante moyennant une pénalité forfaitaire en plus des pénalités normalement encourues. Cet équipage a l'obligation de prévenir l'organisation par tous moyens. Si un équipage est contraint à l'abandon, il a aussi l'obligation de prévenir l'organisation mais pourra être classé moyennant une pénalité forfaitaire en plus des pénalités normalement encourues.

**Numéro de Téléphone du Responsable de l'Epreuve : Patrice Gâcon 06 37 87 34 37**

#### **4.8 Remise des Prix et application du règlement**

Tous les équipages recevront un cadeau-souvenir et des coupes seront offertes selon les mérites. De par son engagement, l'équipage accepte les termes de ce règlement et dégage l'organisateur de toute responsabilité. Aucune réclamation ne sera acceptée et l'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout équipage dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit amical de la randonnée.